Terres Touloises
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DELIBERATION DU BUREAU
2019 n°04

SERVICES PUBLICS

Le Bureau s'est réuni le 17 janvier 2019, sur convocation du Président en date du 11 janvier 2019.

Présents-es : F. CHARTREUX, J.P. COUTEAU, L. GUYOT, R. SILLAIRE, J. BOCANEGRA, R. ARNOULD, P. MONALDESCHI G. LIOUVILLE, J.L. STAROSSE, E. PAYEUR, C. ASSFELD LAMAZE, O. HEYOB, K. JUVEN, D. PICARD
Excusés(ées): A. HARMAND, J.L. CLAUDON, C. THERMINOT, P. HENNEBERT

BU2019-04 – *FINANCES (7.10)* - **DEMANDE DE SUBVENTIONS CONCERNANT LES TRAVAUX D'EXTENSION DU CENTRE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE (CAC) SITUE A ECROUVES**

Inauguré en FEVRIER 2011, le centre aquatique est pleinement occupé par les différentes catégories d'usagers et ce de 7H50 du matin à 22H00. Sur la base des besoins exprimés par la population et des priorités définies par les élus communautaires, les axes d'amélioration de l'établissement portent sur l'accueil des familles, les activités ludiques et un espace dédié aux bien-être.
Une étude de faisabilité a été effectuée en 2018 afin d'envisager la pertinence et le coût de ces améliorations : travaux d'extension pour mise à disposition d'un nouveau bassin familial, réalisation d'une aire de « jeux humides » et d'un un espace de bien être avec sauna, hammam et douches spéciales.
La présente délibération porte plusieurs demandes de subventions pour ce programme de travaux.

Les travaux d'extension, objet des de subventions figurant dans le tableau ci-dessous, permettront de disposer d'un établissement de 900m² dont une partie de 300 m² sera découvrable à la demande, d'un bassin de faible profondeur d'une surface de 180m², d'une « plaine de jeux humides » pour jeunes enfants et d'un espace « bien-être » de 202m².
Le plan de financement prévisionnel de ces travaux d'extension se décline ainsi :

DEPENSES	Montants en € HT	**RECETTES**	Montants en €HT	%
Travaux	2 408 700	**ETAT**		
		DETR 2019	200 000	6,7
Etudes et Honoraires	470 062	*Contrat de ruralité*	250 000	8.3
		CONSEIL DEPARTEMENTAL		
Aléas	120 435	CTS	150 000	5.0
		FONDS PROPRES CC2T	2 399 197	80.0
TOTAL	**2 999 197**	**TOTAL**	**2 999 197**	

En conséquence, le Bureau communautaire est invité à :

- Autoriser le Président à solliciter l'accompagnement financier de l'Etat au titre de la DETR 2019 et du Contrat de ruralité, ainsi que le Conseil départemental au titre du CTS, pour le projet tel que décrit ci-dessus
- Autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

REÇU EN PREFECTURE
le 18/01/2019
Application agréée E-legalite.com
70_DE-054-200070563-20190117-BU2019_04-D